

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2026

N° d'ordre : DEL 2026-017

Objet de la délibération :
Election des adjoints au Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de la convocation :
 23/03/2026

Date de publication en ligne :
 31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-sept mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BROSSET-HECKEL Virginie, BENTOURE Jean-Marc, ABGUILLERM Sindy, BIAT Yannick, JULIEN Arnaud, JACQUET Francine, BUIRETTE Philippe, DESAGE Sylvie, PIOLI Tristan, LE Adeline, ADDA Kamel-Rodrigue, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, NAVEAU Gilles.

Absents excusés : ANCEL Pascale, qui donne pouvoir à GAILLARD Pascal, CANU Fatou qui donne pouvoir à DELARUE Jean-François.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Tristan PIOLI

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal selon l'article L2122-7-2 du CGCT. Chaque liste, qui doit être complète en fonction du nombre d'adjoints, est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Constitution du bureau de vote

Le Conseil Municipal désigne Madame DESAGE Sylvie et Monsieur LAMIK Redouan, comme assesseurs, et Monsieur PIOLI Tristan comme secrétaire.

La liste des conseillers municipaux ayant fait part de leur candidature aux fonctions d'Adjoints au Maire est celle conduite par Madame Gaëlle LAME « ensemble construisons demain »

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Dépouillement des bulletins de vote :

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, par les assesseurs du bureau.

Résultats 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	zéro
Nombre de votants (enveloppes déposées)	27	Vingt sept
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0	Zéro
Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)	6	Six
Nombre de suffrages exprimés	21	Vingt et un
Décompte des voix :		
Liste ensemble construisons demain	21	Vingt et un

Proclamation de l'élection des adjoints par le Maire :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

Noms et Prénoms	Rang
LAME Gaëlle	1 ^{er} adjoint
GUEFFIER Thierry	2 ^{ème} adjoint
CHALARD Clarisse	3 ^{ème} adjoint
ALLEAUME Laurent	4 ^{ème} adjoint
SOUM Sandrine	5 ^{ème} adjoint
BOUTIN Amaury	6 ^{ème} adjoint
HONDARRAGUE Béatrice	7 ^{ème} adjoint
GAILLARD Pascal	8 ^{ème} adjoint

Le Maire
Jean-François SIRET

Le secrétaire de séance
Tristan PIOLI



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Les réclamations contre les opérations électorales doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées, à peine d'irrecevabilité, au plus tard à dix-huit heures le cinquième jour qui suit l'élection, à la sous-préfecture ou à la préfecture. Elles sont immédiatement adressées au Préfet qui les fait enregistrer au greffe du Tribunal administratif, selon l'article R119 du Code électoral. Ce délai court à partir de 24 heures après l'élection, article D2122-2 du CGCT.